

NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE

PRODUITS UTILISÉS EN AGRICULTURE
PHOSPHATES MINÉRAUX NATURELS
ET ENGRAIS
DOSAGE DES DIFFÉRENTES FORMES D'ANHYDRIDE
PHOSPHORIQUE
PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

NF
U 42-200
Août 1969

AVANT-PROPOS

La teneur en phosphore total (exprimée conventionnellement en anhydride phosphorique total) est une des indications qui sont prévues pour définir commercialement les phosphates minéraux naturels et les engrais.

La teneur en phosphore soluble dans l'eau (exprimée conventionnellement en anhydride phosphorique soluble dans l'eau) et la teneur en phosphore soluble dans le citrate d'ammonium (exprimée conventionnellement en anhydride phosphorique soluble dans le citrate d'ammonium) sont des indications qui sont aussi prévues pour définir commercialement les engrais.

La teneur en phosphore soluble dans l'acide citrique (exprimée conventionnellement en anhydride phosphorique soluble dans le réactif citrique) est une indication qui est également prévue pour définir commercialement les scories de déphosphoration Thomas.

La mise en solution de l'anhydride phosphorique total, l'extraction de l'anhydride phosphorique soluble dans le réactif formique, l'extraction de l'anhydride phosphorique soluble dans l'eau, l'extraction de l'anhydride phosphorique soluble dans l'eau et le citrate d'ammonium, l'extraction de l'anhydride phosphorique soluble dans le réactif citrique font l'objet de normes particulières.

Une méthode de dosage gravimétrique de l'anhydride phosphorique contenu dans les solutions obtenues selon les normes précitées a été normalisée et fait l'objet de la norme **NF U 42-245** (*).

Toutefois, comme il est apparu intéressant de mettre à la disposition des laboratoires une méthode spectrophotométrique qui puisse en cas d'accord entre le client et le fournisseur être substituée à la méthode gravimétrique, une méthode vanadomolybdique a été mise au point et fait l'objet de la norme **NF U 42-246** (*).

Une autre méthode spectrophotométrique, au bleu de molybdène, fait l'objet de la norme **NF U 42-247** (*). Cette méthode, de reproductibilité équivalente à celle de la méthode vanadomolybdique, présente l'intérêt particulier d'être plus facilement applicable lorsque la solution à analyser est colorée.

NOTE

L'échantillonnage des engrais fait l'objet de la norme **NF U 42-050** « Engrais - Échantillonnage et estimation d'un lot » et du fascicule de documentation **NF U 42-051** « Engrais - Théorie de l'échantillonnage et de l'estimation d'un lot ».

(*) Voir tableau page 3.